



Demande reçue le : _____

DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION DÉCLARATION DE TRAVAUX

Service de l'urbanisme

N'oubliez pas qu'il est interdit d'entreprendre des travaux avant d'avoir obtenu un certificat.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom du requérant : _____

Êtes-vous le propriétaire? : Oui Non

(si vous n'êtes pas le propriétaire, vous devez joindre le formulaire de procuration à cette demande.)

Adresse municipale: _____

Téléphone : _____

Adresse courriel : _____

IDENTIFICATION DE L'EMPLACEMENT

Adresse des travaux : _____

(si différente de la section précédente)

Numéro de lot : _____

(si aucune adresse municipale)

DESCRIPTION ET/OU LISTE DES TRAVAUX

EXÉCUTANT DES TRAVAUX

Propriétaire Requérant

Entrepreneur

Nom : _____

Adresse complète : _____

N° de téléphone : _____

N° RBQ : _____

CALENDRIER ET COÛT DES TRAVAUX

Date prévue : début des travaux : _____ Estimation des coûts : _____

fin des travaux : _____

SIGNATURE ET DATE

Nom en lettres moulées : _____
Signature : _____ Date : _____

LISTE DES DOCUMENTS ET INFORMATIONS À FOURNIR
--

Formulaire de demande de certificat dûment rempli.	<input type="checkbox"/>
---	--------------------------

Procuration (<i>si vous n'êtes pas propriétaire</i>).	<input type="checkbox"/>
--	--------------------------

Plans dans les cas suivant :	<input type="checkbox"/>
-------------------------------------	--------------------------

- Aménagement d'une aire de stationnement;
- Aménagement du terrain;
- Plantation ou abattage d'arbre (dans le cas d'un projet assujetti au PIIA, d'un projet dans la bande de protection riveraine ou dans certaines zones).

Afin de valider la conformité du projet avec la réglementation municipale, l'inspecteur en bâtiment et en environnement se réserve le droit d'exiger toute autre information, plan ou document.

Prenez note que tout document manquant ou incomplet peut retarder l'obtention du certificat.

De plus, si votre propriété est localisée dans un secteur assujetti au règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) le délai d'émission du certificat pourrait être supérieur.

Cette demande ne constitue en aucun temps une autorisation de débiter les travaux.